

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT DE
BOULOGNE SUR MER

COMMUNE DE COLEMBERT

62142

CANTON DE
DESVRES

le 26 mai 2010

Téléphone : 03.21.33.30.88

Télécopie : 03.21.32.36.32

e-mail : communedecolembert@wanadoo.fr

3ème Lettre du Conseil 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 9 avril 2010.

Tous les membres élus étaient présents exceptés Messieurs Sébastien DUFOSSE et Jean-Marie MOUCHON , absents excusés ayant donné pouvoir.

Le Procès Verbal de la précédente Réunion de Conseil est adopté à l'Unanimité.

Ordre du Jour :

I - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION :

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Approuve le Compte de Gestion établi par Madame le Receveur.

II – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Ce compte reprend l'ensemble des opérations effectivement réalisées en 2009.

EN FONCTIONNEMENT :

Dépenses réalisées : 382 251,98€

Recettes réalisées : 546 816,89 €

Il est dégagé à la clôture de l'exercice 2009 un Excédent de Fonctionnement de 164 564,96 €

EN INVESTISSEMENT :

Dépenses réalisées : 286 286,39 €

Recettes réalisées : 297 512,41 €

Il est dégagé à la clôture de l'exercice 2009 un Excédent d'Investissement de 11 226,02 €

L'Excédent total de l'exercice 2009 est de 176 790,93 €
Le report de l'année précédente est de 245 223,56 €
La disponibilité de la Commune au 31 décembre 2009 est de 419 014,49 €

Conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Receveur, Monsieur Abel Desprez, Adjoint Délégué aux Finances propose de voter le Compte Administratif 2009.

Monsieur le Maire s'étant retiré, le Compte Administratif est voté à 13 voix Pour.

III– VOTE DU BUDGET PRIMITIF :

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que certains investissements envisagés lors du Débat d'Orientation Budgétaire seront momentanément suspendus jusqu'à la réalisation définitive des importants travaux mis en œuvre sur la Place.

Il précise que l'informatisation de l'école et de la bibliothèque sera effectuée tel que prévu tout comme les travaux d'entretien des locaux (mairie, école..).

La commission des travaux continuera sa mission et préparera les dossiers (réfection de la route d'Alembon, réparation de l'Eglise..) qui seront étudiés à l'issue de la réalisation totale des travaux en cours.

Un budget Supplémentaire pourra, si besoin, être établi au second semestre.

A) REVISIONS DES TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES

A partir du 01^{er} septembre 2010, il est décidé, à l'Unanimité, d'augmenter l'ensemble des Services Périscolaires, selon un taux de + 2,5 % :

CANTINE :

- enfants de classe maternelle.....	2 €54
- enfants à partir du CP.....	2 €84
- enfants extérieurs à la commune.....	3 €10
- pour les adultes	3 €48

RAMASSAGE SCOLAIRE :

4,13 €par semaine et par famille

GARDERIE :

- Pour 1 enfant	1,67 €
- Pour 2 enfants	2,50 €
- Pour 3 enfants	3,34 €

B) REVISION DES TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE :

A l'Unanimité, le Conseil Municipal décide de réviser les tarifs de la Salle Polyvalente, à savoir :

Pour la Grande Salle :

- Pour les particuliers domiciliés à COLEMBERT, éligibles à la taxe d'habitation, à la taxe foncière bâtie, pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...)
pour les professions libérales de la Commune 205,00 €
- Pour les particuliers parrainés 320,00 €

Pour la Petite Salle :

- Pour les particuliers domiciliés à COLEMBERT, éligibles à la taxe d'habitation, à la taxe foncière bâtie, pour les professionnels habitant la Commune (commerçants, artisans, etc...)
pour les professions libérales de la Commune 125,00 €
- Pour les particuliers parrainés 210,00 €

Pour les Réunions : 120,00 €

La Salle Polyvalente sera mise à disposition **gratuitement** pour :

- les Associations du village et communautaires,
- le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- la Communauté de Communes de Desvres -Samer,
- le Conseil Général, le Conseil Régional,
- le Syndicat des Eaux.

C) IMPOSITIONS :

Les Taux d'Imposition de la Commune restent inchangés soit 15,13 % pour la taxe d'habitation, 23,04% pour le foncier bâti et 45,48% pour le foncier non bâti.

Monsieur le Maire fait remarquer que les bases révisées par l'Etat ont légèrement évolué .

A l'Unanimité, le Conseil Approuve le Montant des Taux.

D) REDEVANCE d'OCCUPATION du DOMAINE PUBLIC

A l'Unanimité, le Conseil Municipal Décide de fixer le montant de la redevance à 10 € par mois.

E) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le montant alloué aux Associations est Adopté à l'Unanimité.
Le détail de toutes ces sommes est à votre disposition en Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Adopte à l'Unanimité le Budget Primitif de l'exercice 2010, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	231 868,33€	129 537,51 €
FONCTIONNEMENT	414 906,88 €	506 948,90 €

IV - Proposition de la CCDS pour la mise en place d'une taxe sur les terrains devenus constructibles

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier de Monsieur PRUDHOMME, Président de la Communauté de Communes de Desvres-Samer ainsi que du procès verbal du Conseil Communautaire du 04 mars 2010, concernant notre avis sur l'instauration d'une taxe sur les terrains devenus constructibles.

La taxe s'applique à la première mutation à titre onéreux d'un terrain nu qui a été rendu constructible du fait de son classement par une carte communale dans une zone constructible. Le taux est fixé à 10% assis sur les deux tiers du prix de vente du terrain.

Elle ne s'applique pas, entre autres, aux terrains classés constructibles depuis plus de dix huit ans.

Monsieur le Maire indique qu'aucune étude n'a été élaborée par la CCDS, tant au niveau du nombre de terrains concernés qu'au niveau de l'incidence économique.

Il informe que les pétitionnaires sont déjà taxés sur la TLE au taux de 3 %, sur les espaces verts au taux de 2,40 %, sur la recherche archéologique au taux de 0,40 % et qu'il leur faut encore prévoir le coût des différents raccordements ainsi que les branchements aux réseaux électricité, eau et téléphone puis à l'installation de l'assainissement.

Les statuts de la Communauté de Communes de Desvres-Samer n'ont pas encore été révisés à cet effet bien qu'il nous ait été annoncé publiquement lors de la fusion que cette compétence se bornerait à obtenir les subventions et à apporter une aide aux communes pour l'élaboration des différents documents d'urbanisme (PLU, Carte Communale).

Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette politique de l'urbanisme de la CCDS et ne souhaite pas qu'un échelon supplémentaire soit installé entre la Commune et la DDTM.

Il conclut que nous ne sommes pas opposés d'emblée à cette mise en place mais que nous souhaitons connaître le contenu de la politique d'Urbanisme de la CCDS pour statuer en parfaite connaissance de cause.

Monsieur le Maire propose la mise au vote.

A Une Abstention, et 13 voix Contre, le Conseil Municipal désapprouve cette taxe.

V - QUESTIONS DIVERSES

a) Conception, création graphique, fourniture et installation d'une table d'orientation

Monsieur Abel DESPREZ, Adjoint délégué présente la demande de délibération pour déterminer le choix du cabinet chargé d'élaborer et d'installer la table d'orientation.

La commission d'appel d'offres s'est réunie en date du 02 avril 2010 pour étudier les conclusions relatives à la conception, la création graphique, la fourniture et l'installation d'une table d'orientation.

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de valider le choix retenu par cette commission c'est-à-dire :

- de retenir l'offre du cabinet EMPREINTE à Drémil-Lafage pour
un montant global H.T. 19 962,75 €
- fixe le montant total H.T. du marché de travaux à..... 19 962,75 €
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce marché.

b) Réunion du Syndicat des eaux : elle est prévue le vendredi 16 avril 2010.

c) Télévision Numérique Terrestre

Le passage à la Télévision Numérique Terrestre s'effectuera début décembre 2010 pour notre département.

Le sujet a été exposé auprès des représentants du Centre Communal d'Actions Sociales.

Un bulletin municipal d'information sera rédigé à ce sujet et transmis toutes boîtes aux lettres afin d'informer la population et principalement les personnes les plus âgées.